

Le 2 juin 2026

## PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
**Régie de l'énergie**  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case Postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Dépôt du commentaire de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (la « FCEI ») relativement à la demande d'Enbridge Gaz Québec (« EGQ ») visant l'examen du dossier portant sur sa stratégie de disposition des revenus issus de la vente d'unités de conformité, ainsi que sur le mécanisme incitatif proposé à cet égard**

**Dossier: R-4292-2025 - EGQ - Demande relative à la stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz Québec**

Chère consœur,

Le 19 mai 2026, EGQ fait le point sur la suspension du dossier conformément à la demande de la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans sa lettre du 21 janvier 2026 (A-0020). EGQ estime qu'il est trop tôt pour envisager la reprise du dossier eu égard à sa stratégie de commercialisation du GSR, ainsi que la fixation des pourcentages applicables pour les différents parcours.

Pour faire suite à la demande d'EGQ de procéder dès à présent à l'examen du dossier, la Régie invite, dans sa lettre procédurale A-0023 du 25 mai 2026, les intervenants à lui faire part de leurs commentaires quant à cette demande.

La FCEI est en accord avec la demande d'EGQ sur l'opportunité de reprendre partiellement le dossier pour traiter des éléments identifiés par EGQ et de la traiter sur dossier, le cas échéant.

Cordialement,



**Me Charles Turmel**  
Procureur de la FCEI

**Cc : Me André Turmel**  
Procureur de la FCEI